

## Edito

### Avancer pas à pas

#### Sommaire

- Certification et habilitation : une réforme « en cours d'acquisition » P.2
- La FRMJC Ile de France : Quand un embryon de section devient une vraie entité dynamique et ambitieuse pour les salariés ! P.3
- Militons pour l'animation et l'Education populaire : Rejoignez-nous ! P.4

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'Education Populaire. Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous! N'hésitez plus et remplissez le bulletin d'adhésion en P.4.

Le Syndicat de l'Education Populaire UNSA est une organisation réformatrice. Par son réformatisme combatif, le SEP UNSA tourne le dos aux syndicalismes de postures, du tout ou rien, du repli, du renoncement ou de la plainte permanente qui est, au final, un syndicalisme de l'impasse. Le SEP UNSA cherche à ouvrir des voies et à bâtir un syndicalisme de l'utilité et de l'efficacité.

C'est ainsi que nous avons obtenu des avancées sur le temps partiel. C'est ainsi que le SEP s'est invité au Sénat pour le rapport sur la réforme des rythmes. C'est ainsi que le SEP siège au comité de suivi de la réforme des rythmes pour que les animateurs puissent y porter une voix. C'est ainsi enfin que les organisations réformatrices ont permis d'obtenir que tous les salariés de ce pays obtiennent une mutuelle complémentaire gratuite. Et les chantiers devant nous sont nombreux. Le SEP UNSA milite en ce moment auprès du cabinet du ministre de la Jeunesse et des Sports pour que la puissance publique prenne en charge la formation professionnelle des animateurs (BPIEPS, DEJEPS, etc.) au même titre

que le lycée et la faculté sont gratuits pour les usagers. Nous interpellons également dans la branche de l'animation les employeurs pour que les réductions fiscales liées au pacte de responsabilité soient réinvesties dans une amélioration des salaires et dans la formation.

Mais, plus nous serons nombreux, plus nous arriverons à convaincre. Seule l'action collective est efficace. Alors créons une alliance entre tous les professionnels de l'animation et de l'éducation populaire. Nous sommes 800 000 professionnels. Si seulement 10% se syndiquaient, nous serions une force encore plus puissante. Photocopiez ce SEP Info, transférez-le par mail. Et demain obtenons ensemble une meilleure reconnaissance de nos métiers.



Patrice Weisheimer  
Secrétaire général  
du SEP UNSA

SEP-UNSA  
87 bis, avenue G. Gosnat  
94853 IVRY-SUR-SEINE  
<http://sep.unsa-education.org>  
Tél : 06 09 82 04 08

## INFO

### Élections fonctions publiques : le début de la fin !

Pour la première fois en France, le 4 décembre toutes les fonctions publiques ont voté le même jour pour élire leurs représentants syndicaux. A l'issue de ces élections, pour la première fois nous avons une photographie du paysage syndical dans lequel l'UNSA figure à la seconde place. Les fonctionnaires ont parlé, ils veulent un syndicalisme de propositions qui va de l'avant. Alors, est-ce le début de la fin de certaines organisations syndicales ? Certainement ! RDV en 2017 pour vérifier cela lors de la mesure de l'audience du secteur privé.

#### + d'infos :

Si vous souhaitez monter une section syndicale dans le secteur associatif :

Marie BAGGIO

06.63.04.20.92

marie.sep.unsa@gmail.com

# Certification et habilitation

## une réforme « en cours d'acquisition »

### L'administration centrale de la jeunesse et des sports a lancé plusieurs ateliers concernant l'habilitation et la certification des diplômes JEPS mais pour aller où ?



#### Une réforme ardemment voulue par le ministère

Quasiment un an après le rapport de l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports (JS), l'administration centrale du ministère JS présente de nouvelles orientations à la Commission Professionnelle Consultative (CPC) des métiers du sport et de l'animation. Elles prennent en compte l'EPP (Évaluation des politiques publiques) ainsi que la volonté de diminuer l'investissement des moyens de l'État là où cela s'avère possible. Voici 3 groupes de travail regroupant partenaires sociaux, organismes de formation, DRJSCS, services de l'État, collectivités locales, fédérations et mouvement associatif sportif et socio-éducatif, représentants d'employeurs et de salariés, etc.

- l'architecture du BP-JEPS et la fluidification des parcours de formation
- l'habilitation
- observatoire sur le lien formation/métiers/emplois
- travail spécifique sur le niveau V (la refonte du BAPAAT ?)

#### Les enjeux

Pour le SEP UNSA, la démarche initiée par la CPC des métiers du sport et de

l'animation pourrait servir plusieurs enjeux : professionnalisation, transversalité, financement. Mais l'ensemble de cette démarche doit avant tout repositionner l'éducation populaire et la démarche de transformation sociale sous-tendue. Nos métiers sont au service du développement de l'esprit critique, de la refondation démocratique, de la démocratie d'interpellation, de la participation sociale et sociétale et de la construction de la citoyenneté républicaine. Cela doit être réaffirmé comme préalable à toute réforme.

**1.** La professionnalisation : la reconnaissance du métier d'animateur et sa valorisation passent par l'évolution du code de l'action sociale et des familles afin que la fonction d'animateur ne puisse être exercée dans un cadre professionnel sur l'année scolaire qu'avec un diplôme de niveau IV. Les diplômes de niveau V (BAPAAT et CQP) deviennent des paliers d'insertion facilitant l'accès au niveau IV et le BAFA/BAFD des brevets pour des activités occasionnelles.

**2.** Une démarche de transversalité aux métiers de l'animation quel que soit l'employeur : le SEP UNSA demande un pôle interministériel éducatif tel que promis par le Président de la République. Cette transversalité à construire doit avoir pour objectif de donner de la cohérence et de permettre d'ouvrir des perspectives de carrière multiples aux professionnels du secteur. Il serait également opportun que le ministère JS reconstruise ce service public de formation des métiers de l'animation et de l'Éducation Populaire en connectant organismes de formations des métiers de l'animation, ESPE, universités et CREPS.

**3.** Le financement de la formation initiale et continue des animateurs professionnels : le coût de ces formations supporté par les stagiaires ou les employeurs doit nous interroger. L'État à travers la réforme des rythmes éducatifs ne peut pas se donner pour objectif d'améliorer la qualité éducative sans envisager un plan de formation initiale et continue en lien avec les régions. Et pourquoi pas un service public gratuit formant aux métiers de l'animation et de l'Éducation Populaire ? Cela est bien admis pour l'Éducation nationale...

Parce que l'animation est de plus en plus complexe et qu'elle s'inscrit dans un contexte où la formation doit passer par des allers retours entre pratique et théorie, le cycle de formations du niveau IV au niveau I doit articuler cette triple dimension.



+ d'info :

Patrice WEISHEIMER  
Secrétaire Général

[sep.sg@unsa-education.org](mailto:sep.sg@unsa-education.org)

## La FRMJC Ile de France

*Quand un embryon de section devient une vraie entité dynamique et ambitieuse pour les salariés !*

Adhérent actif d'une association scientifique, il a suivi une formation universitaire en écologie. Sa première expérience professionnelle l'a amené vers le milieu associatif. D'abord animateur scientifique puis directeur d'un centre d'animation à Paris pendant 10 ans, il a intégré la fédération des MJC en Ile de France en 2010 : entretien avec Thomas JURY, directeur du centre d'animation de Montparnasse.



de 8 professionnels avec un fonctionnement horizontal et une répartition des « tâches » en fonction des envies et des facilités de chacun sur les sujets concernés. Le groupe se réunit une fois par mois et accueille à ces occasions les sympathisants ou professionnels curieux. Par ailleurs, nous avons bénéficié d'une formation dispensée par le SEP-UNSA pour mieux appréhender les missions et fonctions des représentants du personnel et des instances.

### Quels sont vos enjeux et vos perspectives ?

Le principal enjeu correspond aux élections professionnelles qui auront lieu en février 2015 et à l'occasion desquelles la section obtiendra, nous en sommes certains, une place forte dans la représentation du personnel de la fédération régionale.

Les actions et revendications du syndicat porteront sur les instances (DP, CE, CHSCT), sur les mouvements des personnels, sur la politique de formation et enfin sur la révision du modèle économique de l'association.

### Pourquoi avoir choisi le SEP ?

Parce que cette instance syndicale va dans le sens de nos valeurs et de ce que l'on veut défendre : le dialogue, un esprit démocratique et le respect de notre autonomie.

### Thomas, pourquoi les centres des salariés FRMJC se sont syndicalement mobilisés en Ile de France ?

Fin 2013, à l'occasion d'un séminaire professionnel regroupant l'ensemble des directeurs de la fédération régionale des MJC, un groupe s'est entendu sur le besoin d'un 3<sup>ème</sup> syndicat au sein de l'association.

Cette démarche a été motivée d'une part par un manque de transparence et d'informations de l'employeur et par une envie de prendre part à la vie démocratique et aux espaces de cogestion au sein de « l'entreprise ».

### Comment vous êtes-vous structurés ?

La section a été créée en juin 2015 et elle s'est immédiatement constituée

**+ d'info :**  
**Thomas Jury**  
**RSS SEP à la FRMJC IDF**  
 06 61 94 97 12

## Des outils pour accompagner les sections

Pour nous, il nous semble essentiel :

- D'être informé : par des articles de fond sur l'actualité nationale de l'animation et de l'Education Populaire, des informations secteur par secteur (Fonctions publiques et secteur associatif), des communiqués de presse et des lettres d'information en libre accès sur notre site internet. En tant que Syndicat de l'Education Populaire, il semble primordial d'informer pour que chacun puisse décider !

- D'être relié : par une plate-forme d'échange et de dialogue pour échanger sur les pratiques et les savoirs liés aux activités syndicales, des réunions régionales au cours desquelles chacun peut apprendre des autres et échanger sur les mandats du syndicat. Le secrétaire régional assure un lien avec les secrétaires nationaux et chaque secteur a un secrétaire national chargé de les accompagner.

- D'être conseillé : par un service juridique pour répondre aux questions sur le code du travail ou sur des éléments propres à la vie de la section, une plate-forme de primo information accessible à tous sur notre site : la plate forme AMIS.

**+ d'infos :**  
**Marie Baggio**  
 06.63.04.20.92  
 Marie.sep.unsa@gmail.com

## Le SEP au service de la formation

Le 27 et 28/11, la section FRMJC IDF a participé à une formation organisée par le SEP-UNSA. Si vous souhaitez, nous pouvons organiser des formations sur place en province ou à Paris. Ces formations sont gratuites pour les adhérents et payantes à hauteur des frais pédagogiques pour les non-adhérents. Des rythmes éducatifs à la formation des élus en passant par l'empowerment, si vous souhaitez être formé, contactez-nous !

**+ d'infos :** Emilie Nauge  
 06.13.63.03.08 naugemilie@yahoo.fr

# Qu'est-ce que le SEP UNSA ?

Le SEP UNSA n'est qu'un outil pour les animateurs, il ne vous reste plus qu'à vous l'approprier en nous rejoignant !

- Un outil de solidarité des professionnels de l'animation et de l'Éducation Populaire !
- Un outil d'information autour de nos métiers !
- Un outil de défense des animateurs !
- Un outil de lobbying pour représenter les animateurs !

SITE DU SEP :  
<http://sep.unsa-education.org/>

RYTHMES EDUCATIFS :  
[http://fr-fr.facebook.com/  
NoublionsPasLesAnimateurs](http://fr-fr.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs)

PLATE-FORME DE CONSEILS JURIDIQUES « AMIS » :  
[http://sep.unsa-education.org/index.  
php?option=com\\_content&view=article&id=431%3A  
faq%3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1](http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com_content&view=article&id=431%3Afaq%3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1)

Je soutiens l'Éducation Populaire et ses métiers.  
Je souhaite recevoir SEP Info, Mag Anim...  
J'adhère au SEP UNSA !

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphones : domicile : ..... portable : ..... professionnel : .....  
Courriel : .....  Secteur privé - Convention collective : .....  
Fonction publique :  Etat  Hospitalière  Territoriale Je suis aussi :  Secrétaire régional(e)  Elu(e) CAP  Elu(e) au CT / CHS (DDI)  
 RSS  Elu(e) CE  Autre(s) mandat(s) au titre du SEP : .....  
Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle :  locale  régionale (section)  nationale (groupes thématiques)  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
Montant de la cotisation (voir grille ci-dessous) : .....

Date : ..... Signature : .....

Autorisation de prélèvement ou chèque(s) à renvoyer à l'adresse suivante :  
**SEP UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE**

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : [bharpages@yahoo.fr](mailto:bharpages@yahoo.fr) 06 09 82 04 08 Ou sur notre site : <http://sep.unsa-education.org>

## Grille des cotisations

Adhésion valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

NB : 27 Euros par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

JUSTICE, PROGRESSIVITÉ, SOLIDARITÉ :  
Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Retraités : 70 €, soit 23,8 € après déduction fiscale.

Agents en disponibilité cf rémunération au moment du départ  
Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une fédération UNSA, autre qu'UNSA EDUCATION (UNSA santé, UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation complémentaire peut être versée au SEP pour être informé et soutenir votre métier :

Quel que soit le montant de ma cotisation 2015  
 Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel :  
10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre  
(autorisation ci-jointe, à compléter)  
 Je souhaite régler en une ou plusieurs fois par chèques

Moins de 800 €	16 € soit 5 € après déduction
800-1000 €	29 € soit 10 € après déduction
1000-1100 €	44 € soit 15 € après déduction
1100-1300 €	88 € soit 30 € après déduction
1300-1600 €	120 € soit 41 € après déduction
1600-2000 €	160 € soit 54 € après déduction
2000-2500 €	200 € soit 68 € après déduction
2500-3000 €	260 € soit 88 € après déduction
3000-3500 €	300 € soit 102 € après déduction
Plus de 3500 €	360 € soit 122 € après déduction

Catégorie C	20€ soit 6€80 après déduction
Catégorie B	40 € soit 13€60 après déduction
Catégorie A	60 € soit 20€40 après déduction
Retraité	30 € soit 10€20 après déduction

